



.o de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 11 mars 2022 à 11 h, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête

Manon Bastien Couturier

Don Saliba (absence motivée)

Jocelyn Martel (absence motivée)

La conseillère Anik Bois et le conseiller Gilles Ladouceur assistent à la séance par vidéoconférence.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

Ouverture de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Abrogation – Résolution numéro 241-10-2020 – Séance du conseil à huis clos.
3. Embauche – Poste d'agente en communication et de bureau.
4. Abrogation – Résolution numéro 75-03-2022 - Poste d'un agent de bureau en comptabilité.
5. Adoption - Plan de mise en œuvre local (PMOL).
6. Autorisation – Achat d'appareils respiratoires (APRIA).
7. Autorisation – Don aux citoyens de l'Ukraine.
8. Période de questions.
9. Levée de la séance.

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil. Tous les membres du conseil sont présents, renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévues au *Code municipal du Québec*.

La séance extraordinaire ouvre à 11 h.

1.

89-03-2022
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum et que la conseillère Mme Chantal Crête demande de retirer le point 3 de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le point 3 soit retiré et que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.

90-03-2022
Abrogation – Résolution numéro 241-10-2020 – Séance du conseil à huis clos



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la résolution 241-10-2020 de tenir les séances du conseil à huis clos;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 28 février 2022, le public peut être admis aux séances du conseil et toute forme d'assemblée, dans la mesure où les règles sanitaires en vigueur peuvent être respectées ;

CONSIDÉRANT QUE le passeport vaccinal n'est plus exigé, mais en vertu du décret 885-2021, le port du masque est obligatoire où sont offerts des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette autorisation des mesures ont été mises en place à la Municipalité afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE les citoyennes et citoyens peuvent maintenant assister aux séances du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, sise au 849, chemin du Tour-du-Lac et qu'afin de respecter les règles de distanciation sociale et d'hygiène, le port du masque sera obligatoire pour assister aux séances.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.

Embauche – Poste d'agente en communication et de bureau

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4.

91-03-2022

Abrogation – Résolution numéro 75-03-2022 - Poste d'un agent de bureau en comptabilité

CONSIDÉRANT la résolution numéro 75-03-2022 d'embaucher un agent de bureau en comptabilité;

CONSIDÉRANT le courriel de Monsieur Stéphane Langlois transmis à la directrice générale, madame Louise Sisle, le lundi 7 mars indiquant qu'il a accepté une autre offre;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale de procéder à un 2^e affichage d'un poste permanent d'agent de bureau à la comptabilité avec expérience. à raison de 35 heures par semaine selon les règles prévues au Manuel des politiques en matière de ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité abroge la résolution numéro 75-03-2022 – Poste d'un agent de bureau en comptabilité et autorise la directrice générale à publier dans le journal « La Petite Nation », sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le site de Québec Municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.

92-03-2022

Adoption - Plan de mise en œuvre local (PMOL)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie* confie aux autorités régionales la responsabilité d'établir le schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit préparer et adopter un plan de mise en œuvre local qui programme les activités qu'elle prévoit réaliser pour répondre aux objectifs du schéma de couverture des risques de la MRC de Papineau;



o de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Plan de mise en œuvre local 2021 (année 3) est déposé;

**Il est proposé par Madame Manon Bastien-Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil adopte le Plan de mise en œuvre local 2021 (année 3) tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.

93-03-2022

Autorisation – Achat d'appareils respiratoires (APRIA)

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie doit se munir d'appareils respiratoires (APRIA) pour les pompiers dans le cadre de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier partage les coûts avec la Municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie *d'Empire SCBA & Supplies inc.* en date du 28 février 2022 au coût de 83 152 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien-Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil accorde un déboursé de 41 576 \$ plus les taxes applicables à la compagnie *Empire SCBA & Supplies inc.*;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-22000-650.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.

94-03-2022

Autorisation – Don aux citoyens de l'Ukraine

CONSIDÉRANT la crise humanitaire qui sévit actuellement en Ukraine;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a annoncé que le Canada versera un montant équivalent aux dons effectués par des Canadiens à la Croix-Rouge canadienne du 24 février 2022 au 18 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil municipal de Lac-Simon autorise la directrice générale à verser une somme de 0.50 \$ par unité d'évaluation à l'organisme Croix-Rouge canadienne pour un montant ne dépassant pas 1500 \$;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

Le maire Monsieur Jean-Paul Descoeurs demande une suspension afin de vérifier la numérotation de l'ordre et d'y apporter la correction nécessaire s'il y a lieu, il est 11 h 10.



No de résolution
ou annotation

9.

95-03-2022
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 11 h 27.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Louise Sista
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Sista, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.


Louise Sista, directrice générale et secrétaire-trésorière